

Déjeuner du Cercle des Réseaux européens
avec Jean-Pierre Audy, Député européen
Vice-président de la commission du contrôle budgétaire,
Membre de la commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie
17 novembre 2009

*Les débats lors du déjeuner se sont principalement centrés autour des différentes **perspectives de la politique énergétique au plan européen**. Les échanges multiples ont été alimentés par les présentations enrichissantes des deux intervenants clés M. Jean-Pierre Audy et M. Michel Derdevet.*

En guise d'introduction M. Audy a évoqué l'état actuel du projet européen qui se trouve dans une étape cruciale de son évolution avec les changements institutionnels importants qui se présentent, notamment avec l'entrée en vigueur du Traité de Lisbonne, le Parlement européen nouvellement élu et l'approche de la désignation du Collège des commissaires. Des nouveaux défis émergent également.

Après 50 ans de construction européenne progressive, l'éventuel danger de 50 ans de « dégression » n'est pas à exclure. Les citoyens européens ont une attente de l'UE qui dépasse la démocratie et la paix. Ils réclament « **l'Europe des résultats** ». C'est bien cela le grand défi qui se pose à l'Union à 27. Pour répondre à ces nouvelles exigences des citoyens, les décideurs européens devront être aptes à construire l'UE des résultats comme un réseau vivant.

Pour répondre à ce défi, l'importance d'échanges constructifs entre le milieu industriel et les décideurs européens, notamment les membres du Parlement européen a été soulignée. A l'heure où les auditions du nouveau Collège des commissaires approche, il est important pour les députés européens d'avoir l'avis des citoyens européens ainsi que du secteur industriel au sujet des candidats.

Les différentes perspectives de la politique énergétique au plan européen

Le débat en matière énergétique a débuté en soulignant que la politique énergétique n'est pas un domaine de compétence exclusive de l'UE. Le Traité de Lisbonne y apporte des innovations, notamment au sujet de la libéralisation du marché énergétique, l'approvisionnement de gaz, le développement des énergies renouvelables. Cependant, il reste des lacunes à combler, car le Traité ne résout pas entièrement les grands dilemmes qui se posent à la politique énergétique au niveau européen.

Monsieur Audy a alimenté le débat en évoquant deux questions essentielles pour la politique énergétique au niveau européen.

Premièrement, l'énergie obéit-elle aux lois du marché ? Effectivement la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz est un processus complexe et difficile à comprendre pour les citoyens européens.

Deuxièmement, il est essentiel de se pencher sur la question de l'organisation du marché intérieur de l'énergie.

Ces questions ont suscité un échange de vues entre les membres. En matière d'approvisionnement en gaz les prix (références principalement disponibles pour le *up stream*) doivent être compétitifs par rapport aux autres sources d'énergie. Les prix pour les consommateurs, étant régulés par les régulateurs énergétiques nationaux ne sont pas véritablement compétitifs et de ce point de vue, les marchés énergétiques ne répondraient pas nécessairement aux lois du marché.

En ce qui concerne le rôle du Parlement européen dans la régulation des marchés, il devrait être capable de voter des mesures coercitives de régulation. Suite à la crise économique, les tendances ultra-libérales se sont atténuées au sein du Parlement.

Au sujet de la réglementation européenne concernant les activités des entreprises, les industries soulèvent un problème majeur auquel elles se voient exposées. Les entreprises européennes se trouvent parfois affaiblies par rapport à leurs concurrents mondiaux étant donné qu'elles sont soumises dans certains cas à des règles plus restrictives.

« L'Europe en panne d'énergie : Pour une politique énergétique commune »

M. Derdevet, maître de conférence à l'Institut d'Etudes Politiques de Paris a présenté les principales idées évoquées dans son ouvrage « L'Europe en panne d'énergie : Pour une politique énergétique commune ».

Dans le contexte actuel de concurrence croissante entre grandes zones géographiques, l'Union européenne risque de devenir de plus en plus dépendante d'autres Etats pour ses approvisionnements en énergie. D'autre part les citoyens européens s'interrogent sur l'utilité de l'Europe et craignent la panne d'énergie.

Dans ce contexte, Michel Derdevet plaide pour la mise en place **d'une politique énergétique commune**. Il montre dans son ouvrage comment **la création d'une Communauté européenne de l'énergie**, mécanisme de solidarité fondé sur un marché et sur un service public puissant, pourrait permettre de surmonter les défis majeurs du XXIe siècle.

Il a été souligné notamment lors du déjeuner, que le projet de créer une véritable politique européenne de l'énergie date du début de l'intégration européenne, mais rencontre à répétition les réticences des Etats membres. Nous nous trouvons à l'heure actuelle dans une nécessité claire d'adopter, tant bien les gouvernements nationaux que les entreprises privées, un discours européen au sujet de la politique énergétique. En 2007, M. Jacques Delors a proposé au Parlement européen la création d'une communauté énergétique européenne. Ainsi vient de faire dans son discours au Collège d'Europe et le Président du PE M. Buzek.

Cette présentation a ouvert le débat sur les aspects sociaux de la politique énergétique, qui sont essentiellement des compétences nationales.

Un échange intensif sur la libéralisation des marchés de l'électricité et du gaz a permis d'éclaircir les différentes perspectives au sujet de cette question. Des craintes persistent concernant une éventuelle montée des prix, si une véritable dérégulation des marchés énergétiques se faisait, notamment par le découplage complet de la production de gaz ou électricité et la transmission.

Financements européens et perspectives budgétaires

Lors du déjeuner, le débat s'est également porté sur les différents outils de financement européen et les questions stratégiques en termes de perspectives budgétaires. Le financement des interconnexions entre les réseaux européens et l'importance de ces investissements a été soulignée de manière consensuelle. Le constat est partagé : les budgets dédiés aux réseaux sont très insuffisants.

Une idée révolutionnaire au sujet du budget européen serait d'inclure une section d'investissements dans la perspective budgétaire 2013-2020. A l'heure actuelle, l'UE ne pouvant pas avoir de déficit budgétaire, elle n'a pas de compétence d'investissements. Cependant, l'Europe des résultats précédemment évoquée, nécessiterait des sources de financement adéquates afin de répondre aux attentes des citoyens. Il faut envisager des mesures qui permettent de démultiplier les financements.